

Le 6 septembre 2022

Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le mardi 6 septembre 2022 à 20h tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand
Monsieur Frédéric Beaulieu
Monsieur Roberto Pelletier
Monsieur Richard Bossé
Monsieur Normand Lizotte

Est absent, Monsieur Patrick Beaulieu

Assiste également à la séance du conseil, Madame Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière adjointe.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- Mot de bienvenue

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- Conformité du quorum

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- Adoption de l'ordre du jour

PROJET ORDRE DU JOUR

1- Mot de bienvenue

2- Conformité du quorum

3- Adoption de l'ordre du jour

4- Adoption des procès-verbaux :

4-A Réunion ordinaire du 1^{er} août 2022

5- Suivi des dossiers

6- Approbation des comptes et déboursés

7- Correspondance :

7-A Engagement d'un nouveau directeur général / greffier-trésorier

7-B Autorisation de signatures à la Caisse Desjardins du Transcontinentale-Portage

- 8- Affaires financières :**
 - 8-A Vente d'un terrain dans le nouveau développement de la rue Pelletier**
 - 8-B Correction au sujet de la vente d'un terrain dans le nouveau développement de la rue Pelletier**
 - 8-C Demande présentée par madame Christine Gilbert Beauchamp**
- 9- Greffe et organisation :**
 - 9-A Autorisation de signature avec le MTQ – Servitudes de non-accès**
 - 9-B Amendement et prolongation de l'entente de services aux sinistrés de la Société Canadienne de la Croix-Rouge**
 - 9-C Nomination d'un maire suppléant**
- 10- Ressources humaines**
- 11- Ressources matérielles**
- 12- Sécurité publique :**
 - 12-A Résolution dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires**
- 13- Travaux publics**
- 14- Urbanisme :**
 - 14-A Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme au sujet d'une dérogation mineure**
 - 14-B Nomination des fonctionnaires désignés-administration et application des règlements d'urbanisme et des règlements généraux**
- 15- Loisirs, cultures et vie communautaires**
- 16- Affaires nouvelles :**
 - 16-A Demande d'appui financier de la Corporation Sentier Rivière-du-Loup – Témiscouata**
 - 16-B Demande présentée par la Maison du Partage**
- 17- Affaires diverses**
- 18- Période de questions**
- 19- Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert.

4- Adoption des procès-verbaux

4-A Réunion ordinaire du 1^{er} Août 2022

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Il est proposé par Normand Lizotte, appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} août 2022 soit adopté et que monsieur la mairesse et monsieur le directeur général / greffier-trésorier adjointe soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- Suivi des dossiers

- Richard a participé le 17 août dernier à une rencontre de l'OMH consacrée principalement à la mission de l'organisation et de ses enjeux actuels. Prochaine rencontre en septembre.
- Roberto a participé à l'organisation de la Fête de la rentrée. Il note la participation mitigée de la population et les coûts entourant les jeux gonflables qui entraîne un déficit.
- Frédéric a participé une rencontre de la Corporation des Hauts-sommets. Ils ont congédié la firme concernant un mandat de diagnostique de RH. Des négociations ont lieu pour trouver un autre fournisseur dans ce domaine.
- Johanny a participé à une rencontre du comité du 150^e. Elle souligne 2 départs et l'invitation à recruter des bénévoles est cruciale pour la suite des choses. Idem pour la bibliothèque, qui manque cruellement de bénévoles.
- Normand a participé à une rencontre de la RIDT. L'augmentation des coûts d'opération est un enjeu important. On doit s'attendre à des augmentations substantielles l'an prochain.
- Mélissa a participé à un lac-à-l'épaule avec les autres maires de la MRC. Expérience très enrichissante. Les thèmes de sécurité alimentaire et pénurie de logement ont été abordés Aussi elle participera en septembre à un congrès de la FQM à la fin de septembre 2022.

6- Approbation des comptes et déboursés

09-22-9495

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 31 août 2022 et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **135 544,26\$** et de salaire net de **40 671,80\$**.

7- Correspondance

La correspondance du mois d'août 2022 a été fournie aux membres du conseil.

7-A Engagement d'un nouveau directeur général/greffier-trésorier

09-22-9496

CONSIDÉRANT que la directrice générale/greffière-trésorière, madame Dominique Michaud, a été démis de ses fonctions en avril 2022 ;

CONSIDÉRANT l'offre d'emploi pour l'embauche d'un nouveau directeur général ou directrice générale qui a été publié dans le journal en juin 2022 ;

CONSIDÉRANT la réception de quelques curriculum vitae, la sélection de ceux-ci et les entrevues qui ont eu lieu ;

CONSIDÉRANT qu'une personne s'est démarquée lors des entrevues ;

Il est proposé par Richard Bossé, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à engager monsieur Sébastien Ouellet pour occuper le poste de directeur général/greffier-trésorier de notre municipalité. Les conditions salariales pour cet employé sont reproduites en annexe du livre des minutes et font partie intégrante du procès-verbal comme si au long, reproduites.

7-B Autorisation de signatures à la Caisse Desjardins du Transcontinentale-Portage

09-22-9497

Considérant l'embauche d'un nouveau directeur général / greffier-trésorier pour notre municipalité;

Considérant qu'il est devenu nécessaire d'autoriser monsieur Sébastien Ouellet à signer les chèques et tous les autres documents à la Caisse Desjardins Transcontinental-Portage;

Il est proposé par Normand Lizotte, appuyé par Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers que madame Mélissa Lord, mairesse et monsieur Sébastien Ouellet, directeur général / greffier-trésorier, et en son absence, madame Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière-trésorière adjointe soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, aux comptes de la Caisse Desjardins Transcontinental-Portage, à signer les chèques, y ouvrir un ou des comptes de dépôts, à souscrire, tirer, accepter ou endosser tous billets à ordre, lettre de change, chèques, ordres pour paiement d'argent; à renoncer à la présentation, à la demande de paiement, au protêt et à l'avis de protêt de ces effets; à fixer et déterminer tout montant dû à la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! ou par elle; à déposer et recevoir toutes valeurs mobilières et généralement à conclure avec elle toute affaire ou opération jugée utile.

De plus, que les mêmes officiers ou chacun d'eux séparément, soient autorisés à recevoir de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! les ordres de paiement et chèques payés ou autres effets portés au débit du dit compte et certifier et accepter tous relevés de compte s'y rapportant.

8- Affaires financières

8-A Vente d'un terrain dans le nouveau développement de la rue Pelletier

09-22-9498

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande d'un citoyen pour acheter un terrain dans le nouveau développement de la rue Pelletier;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 08-20-9134 adoptée le 24 août 2020 autorisait la vente de tous les terrains du nouveau développement de la rue Pelletier et que cette dernière mentionne toutes les conditions que les futurs acheteurs doivent respecter;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre Bérubé est intéressé à acheter le terrain portant le numéro **6 387 211**, que celui-ci à une superficie de **16,488** pieds carrés et que le prix de vente des terrains du nouveau développement de la rue Pelletier est de **1.00\$ dollar du pied carré**;

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de vendre à monsieur Alexandre Bérubé le terrain portant de numéro de cadastre **6 387 211** et situé dans le nouveau développement de la rue Pelletier au montant de **16,488.00 \$** plus les taxes applicables et d'autoriser madame Mélissa Lord, mairesse et monsieur Sébastien Ouellet, directeur général / greffier- trésorier à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

8-B Correction au sujet de la Vente d'un terrain dans le nouveau développement de la rue Pelletier

09-22-9499

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 07-22-9469 adoptée le 4 juillet 2022 autorisait la vente d'un terrain à monsieur Even Michaud dans le nouveau développement de la rue Pelletier et qu'il y a eu une erreur au niveau du terrain ainsi que du numéro de lot et du prix de vente;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Even Michaud était intéressé à acheter le terrain portant le numéro **6 387 209** d'une superficie de **29,240** pieds carrés et non le lot **6 387 210** d'une superficie de **19,942,28** pieds carrés;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu une erreur sur l'emplacement du terrain et que l'erreur a été faite par la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger la situation et de vendre le lot **6 387 209** au même prix que le lot **6 387 210** étant donné notre erreur sur l'emplacement;

Il est proposé par Roberto Pelletier appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter de vendre à monsieur Even Michaud le terrain portant de numéro de cadastre **6 387 209** situé dans le nouveau développement de la rue Pelletier au montant de **19 942,28 \$** plus les taxes applicables et d'autoriser madame Mélissa Lord, mairesse et monsieur Sébastien Ouellet, directeur général / greffier- trésorier à signer l'acte de vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! chez le notaire.

**8-C Demande présentée par madame Christine Gilbert
Beauchamp**

09-22-9500

CONSIDÉRANT la réception d'une demande présentée par madame Christine Gilbert Beauchamp au sujet des taxes en retard sur la propriété située au 184, rue Commerciale à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

CONSIDÉRANT QUE cette propriété avait été mise en vente pour défaut de paiement de taxes par la MRC de Témiscouata mais que la procédure avait été interrompue suite à un dépôt d'argent AVANT la vente pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE madame Christine Gilbert Beauchamp désire payer TOUTES les taxes en arriéré mais ne veut pas payer les intérêts cumulés depuis 10 ans environ;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est présentement mise en vente par un agent immobilier;

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser cette demande étant donné que la propriété est mise en vente par un agent immobilier et que TOUTES les taxes et les intérêts nous seront payés lorsque la propriété sera vendue.

9- Greffe et organisation :

**9-A Autorisation de signature avec le MTQ –
Servitudes de non-accès**

09-22-9501

CONSIDÉRANT que cette résolution avait été reportée le mois passé;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec doit acquérir une servitude de non accès sur les lots 6 354 608 et 6 355 270 appartenant à la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! dans le cadre des travaux de transformation de la Route 185 en autoroute a 4 voies séparées;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de ces servitudes par le Ministère des Transports enlèvera le caractère d'utilité publique des lots 6 354 608 et 6 355 270 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la vente du lot 6 354 608 et la servitude de nonaccès affectant le lot 6 355 270 est faite en contrepartie d'une somme de 2 500.00\$ à recevoir par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'une entente a été signée le 14 mars 2022 à ce sujet ;

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! autorise et mandate madame Mélissa Lord, maire et monsieur Sébastien Ouellet, directeur général/greffier-trésorier pour signer l'acte notarié relatif à cette transaction chez le notaire.

Il est de plus résolu à l'unanimité que cette résolution annule et remplace la résolution numéro 06-22-9440

9-B AMENDEMENT ET PROLONGATION DE L'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE

09-22-9502

CONSIDÉRANT QUE nous avons conclu une entente de services aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge le 4 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des parties;

CONSIDÉRANT QUE la Société Canadienne de la Croix-Rouge désire modifier :

L'article 7.1 de l'entente afin de reporter la date de fin de l'entente;

L'article 10.1 de l'entente afin de préciser les modalités financières de l'entente pour l'année 2022-2023;

L'Annexe B afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux);

L'annexe D afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité;

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les modifications proposées par la Société Canadienne de la Croix-Rouge et d'accepter de payer un montant de 0,18 \$ per capita pour l'année 2022-2023 au lieu d'un per capita de 0,17 \$ qui était initialement prévue.

9-C Nomination d'un maire suppléant

09-22-9503

CONSIDÉRANT QU'une municipalité DOIT avoir un maire suppléant pour agir lors que le maire en poste est incapable d'occuper ses fonctions pour cause de maladie ou autres;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire suppléant est à renouveler;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont besoin de plus de temps de réflexion avant de prendre une décision,

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents de remettre ce point à l'ordre du jour de la séance du mois d'octobre 2022.

10- Ressources humaines

-

11- Ressources matérielles

-

12- Sécurité publique :

12-A Résolution dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

09-22-9504

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux Municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le Gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I, de 4 pompiers « Opérateur d'autopompe » mise à niveau et 2 pompiers pour « Officier non urbain » au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Témiscouata en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Témiscouata.

13- Travaux publics

-

14- Urbanisme :

**14-A Recommandation du Comité consultatif
d'urbanisme au sujet d'une dérogation mineure**

09-22-9505

CONSIDÉRANT que cette recommandation du Comité consultatif d'urbanisme a été reportée lors de la dernière réunion du conseil du mois d'août 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme de notre municipalité a étudié une demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jean-Paul Tardif de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a changé d'idée par rapport à ce projet;

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents d'annuler la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

**14-B Nomination des fonctionnaires désignés-
administration et application des règlements
d'urbanisme et des règlements généraux**

09-22-9506

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère le code municipal du Québec L.R.Q., c. C-27.1, la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! peut nommer un fonctionnaire désigné pour l'assister dans l'application de sa réglementation;

ATTENDU QUE le rôle et le titre des personnes responsables de l'émission des permis et du respect des règlements d'urbanisme est décrit à l'Article 2.1 et suivant du Règlement sur les permis et certificats numéro 376;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! doit nommer les personnes responsables de l'administration et de l'application du RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ numéro 345;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a mandaté la MRC de Témiscouata pour administrer et appliquer les règlements d'urbanismes et les dispositions applicables par l'officier municipal du Règlement général numéro 345;

Sur la proposition de Johanny Morneau-Briand et appuyée par Normand Lizotte, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! nomme les personnes suivantes au poste de fonctionnaire désigné pour l'administration et l'application du Règlement général numéro 345 et ses amendements, du règlement de zonage 373 et ses amendements, du règlement de construction 375 et ses amendements, du règlement sur les permis et certificats 376 et ses amendements, du règlement de lotissement 374 et ses amendements, du règlement sur les dérogations mineures 377 et ses amendements, du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) et du Règlement sur le prélèvement des eaux et leurs protections (Q-2, r.35.2) :

- Mathieu Lehoux, Coordonnateur de l'aménagement à la MRC de Témiscouata;
- Guillaume Chrétien, Aménagiste-inspecteur à la MRC de Témiscouata;
- Carole Tardif, Aménagiste-inspectrice à la MRC de Témiscouata;
- Lise Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Jean-Pierre Provost, Inspecteur régional à la MRC de Témiscouata;

- Rosalie Beaulieu, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Audrey Dubé-Langlois, Inspectrice régionale à la MRC de Témiscouata;
- Sébastien Ouellet, directeur/directrice général(e) pour la Municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

15- Loisirs, cultures et vie communautaires

16- Affaires nouvelles :

16-A DEMANDE D'APPUI FINANCIER DE LA CORPORATION SENTIER RIVIÈRE-DU-LOUP – TÉMISCOUATA

09-22-9507

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'appui financier présentée par la Corporation Sentier Rivière-du-Loup – Témiscouata (Petit-Témis) pour le projet « *Bâtiment sanitaire avec accessibilité universelle et rampe d'accès au café Denis-Longchamps (halte de la Station)* » à Saint-Modeste;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation a réussi à atteindre un peu plus de 70% du budget prévu et qu'elle désire réaliser le projet le plus rapidement possible avant la fermeture de la saison à l'automne;

Il est proposé par Johanny Morneau-Briand, appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser cette demande et de ne pas contribuer à ce projet.

16-B DEMANDE PRÉSENTÉE PAR LA MAISON DU PARTAGE

09-22-9508

CONSIDÉRANT la réception d'une demande présentée par la Corporation de la Maison du Partage concernant le déneigement du stationnement de la Maison du Partage pour la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE le déneigement du stationnement de la Maison du Partage n'est pas sous la juridiction de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité NE PEUT PAS déneiger une propriété privée;

Il est proposé par Roberto Pelletier, appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser cette demande et d'expédier une lettre au conseil d'administration de la Maison du Partage pour expliquer les raisons de notre décision

17- Affaires diverses :

17-A Autorisation pour accepter une soumission

09-22-9509

CONSIDÉRANT QUE la boîte de notre Pick-up GMC Sierra 2011 est présentement rouillée et qu'elle est devenu dangereuse lorsque nous prenons la remorque à trois (3) essieux pour transporter de l'équipement et autres objets;

CONSIDÉRANT QUE notre mécanicien, monsieur Rémi Beaulieu, a demandé une soumission à « Acier Québec Maritimes Inc. » à Rivière-du-Loup pour du matériel afin de réparer la boîte du Pick-up;

CONSIDÉRANT QUE notre mécanicien serait capable de réparer la boîte du Pick-up pour la rendre sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la soumission est au montant de 1452.15 \$ plus taxes;

Il est proposé par Frédéric Beaulieu, appuyé par Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter cette soumission et le conseil accepte de payer le montant de cette soumission pour la réparation de la boîte du Pick-up GMC Sierra 2011 au montant de 1452.15 \$ plus taxes;

17-B Adoption pour le remboursement d'une borne électrique

09-22-9510

CONSIDÉRANT la réception d'une facture pour l'achat et l'installation d'une borne électrique d'un résident de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal s'est doté d'une politique pour un virage environnemental;

CONSIDÉRANT QUE les conseillers ont besoin de plus d'informations à ce sujet

Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents de reporter ce sujet à l'ordre du jour de la séance du mois d'octobre 2022.

17-C Sable abrasif

Nous avons reçu 2 soumissions de la part de fournisseurs. L'un d'eux, Les Carrières Dubé et Fils Inc ne pouvait pas répondre à nos exigences, alors notre choix s'est arrêté sur l'entreprise 9100-2683 Québec Inc., propriétaire Gilles Castonguay. Ce choix sera entériné lors de la prochaine séance publique du mois d'octobre 2022.

17-D Achat d'un aspirateur pour la concierge Mme Linda Jean

09-22-9511

Mme Jean a fourni dans les 3 dernières années 2 aspirateurs personnels qui ont rendu l'âme. Elle souhaiterait faire l'achat d'une balayeuse de type Shop Vac dont le prix est de 385.00\$ plus taxes. Il est proposé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter cette demande et de payer le montant de 385.00 \$ plus taxes.

18- Période de questions

Des résidents de la rue Dubé s'informent de l'avancement du dossier des travaux de pavage exigés depuis au moins 6 ans. La rue est en piteux état et les pluies ont des effets désastreux pour les entrées de cours et les terrains résidentiels. Le conseil attendait la réponse du gouvernement via le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (La TECQ). La réponse est positive. On peut aller de l'avant. Les étapes suivantes sont un règlement d'emprunt à faire accepter par le gouvernement et le choix des institutions bancaires.

L'entrepreneur Philippe Dubé, aussi résident de la rue Dubé souhaite qu'il y ait une clause concernant l'embauche de sous-traitant entrepreneur local par l'entreprise choisie pour faire les travaux.

19- Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 21h19.

Mélissa Lord

Mairesse

Marie-Josée Corbin
Directrice générale / greffière trésorière adjointe